



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT
CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION
PHARMACEUTIQUE (1621) . FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON
(1555) . OFFICINES (1996) . LAM (0959) .). PÉTROLE (1388) .
CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES
NAUTIQUES (3236) . NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES
DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

PÉNIBILITÉ / TRAVAIL POSTÉ / CONDITIONS DE TRAVAIL : GAGNONS UN DROIT À LA RETRAITE EN BONNE SANTÉ !

EN IMPOSANT À TERME UN REcul DE L'ÂGE DE LA RETRAITE À 64 ANS, MACRON ET SON GOUVERNEMENT NOUS VOLENT NOS 2 MEILLEURES ANNÉES DE RETRAITE EN BONNE SANTÉ.

D'une part, en travaillant 2 ans de plus, pour beaucoup d'entre nous qui ont des conditions de travail pénibles, travailleurs postés, exposés aux produits chimiques, ce seront peut-être nos pires années de travail que nous aurons à faire, à moins que l'employeur ne nous licencie pour incapacité, nous mettant ainsi dans la précarité.

Voilà donc notre destinée en fin de carrière !

Et si nous avons la chance de pouvoir tenir au travail jusqu'au bout, ce sont 2 années de retraite dans les meilleures conditions de santé dont on nous spolie.

Macron, son gouvernement, et le patronat ne supportent pas l'idée de nous laisser suffisamment d'énergie pour profiter d'une retraite. Ils veulent nous user jusqu'à la trame pour leurs profits !

Nous imposer 2 années supplémentaires de travail sur une carrière complète, c'est comme si, avant la réforme on nous avait supprimé un peu plus de 2 semaines de congés payés par an. L'aurions-nous accepté ?

Les droits que nous n'avons pas pu préserver pour le moment, nous devons aller les regagner dans nos entreprises, dans nos groupes ou dans nos Conventions collectives.

Dans certaines entreprises ou certains groupes, des négociations sont déjà en cours ou programmées, généralement là où il y avait déjà des accords de départ anticipé.

Mais nous devons collectivement, par branche professionnelle, agir pour que ce qui s'obtient localement se gagne nationalement par profession.

Les syndicats de la FNIC-CGT doivent profiter de la période estivale pour élaborer avec les salariés la construction du rapport de force à mettre en place dès septembre, pour entrer en lutte et revendiquer la mise en place d'accords de départ anticipé à la retraite dans nos branches professionnelles.



ORGANISONS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE SALARIÉS, ÉLABORONS DES CAHIERS REVENDICATIFS POUR EXIGER :

LA NÉGOCIATION SUR LA RECONNAISSANCE DE LA PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL, SA PRÉVENTION, ET LA NÉGOCIATION D'ACCORDS DE DÉPART ANTICIPÉ À LA RETRAITE PAYÉ À 100 % PAR L'EMPLOYEUR.

L'employeur est responsable de nos conditions de travail, de notre usure au travail, il doit donc prendre en charge la prévention et la réparation.

NOUS AVONS L'OUTIL DE TRAVAIL DANS NOS MAINS. UTILISONS LE POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS EN MATIÈRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RETRAITE SANS OUBLIER BIEN SÛR LA LUTTE POUR DES AUGMENTATIONS DE SALAIRES !